

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de résolution numéro PPR05-2025 accordant une autorisation numéro 2025-8011 pour permettre la réalisation d'un projet d'ensemble composé d'un total de six (6) bâtiments pour la propriété située aux 339 à 403, rue de l'Hémérocalle, en vertu du Règlement numéro 0670 2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et abrogation des résolutions 2023 10-0924 et 2024-03-0257

---

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2025, a adopté le premier projet de résolution numéro PPR05-2025 accordant une autorisation numéro 2025-8011 pour permettre la réalisation d'un projet d'ensemble composé d'un total de six (6) bâtiments pour la propriété située aux 339 à 403, rue de l'Hémérocalle, en vertu du Règlement numéro 0670 2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et abrogation des résolutions 2023 10-0924 et 2024-03-0257.
2. Que l'objet du projet de résolution consiste à accorder une autorisation pour un projet d'ensemble portant le numéro 2025-80111 afin de permettre réalisation d'un projet d'ensemble d'un (1) bâtiment de cinq (5) étages composé de 15 logements, de (3) bâtiments de quatre (4) étages composés de 16 logements et de deux (2) bâtiments de trois (3) étages composés de 12 logements, sur la propriété des 339 à 403, rue de l'Hémérocalle, étant les lots numéros 6 242 597 et 6 242 596 du cadastre du Québec.
3. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 19 novembre 2025, à compter de 18 h 30**, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale à Granby. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Que ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.
5. Que ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, au 87, rue Principale, à Granby, aux heures ordinaires de bureau.
6. Que ce projet de résolution ainsi qu'une capsule vidéo expliquant brièvement ce projet sont disponibles sur le site web de la Ville au [www.granby.ca/fr/avis-publics](http://www.granby.ca/fr/avis-publics), sous la rubrique « Assemblée publique de consultation ». Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8306 afin d'obtenir une copie de ce projet.

Donné à Granby, ce 8 octobre 2025.

La greffière adjointe,

Me Sabrina Béland

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 8 octobre 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 8 octobre 2025.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland